



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Co-Secrétaire Départemental à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire

A Saint Avertin le 24 novembre 2023

Objet : GESTION DES ELEVES TCC

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ;

Nous vous sollicitons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, suite à la tenue du F3SCT académique du 23 novembre 2023 .

Lors de cette instance, la FSU-SNUipp est intervenue à nouveau (comme dans toutes les instances) sur les problématiques des élèves ayant un trouble du comportement et de la conduite.

Ces enfants sont en souffrance à l'école : ils l'expriment par des actes qui mettent en difficulté les classes et les écoles ainsi que la sécurité des autres élèves.

Les personnels dont vous avez la protection sont aussi les victimes de violences physiques et encourent des risques psychosociaux.

M le Recteur a été très explicite sur ces situations en indiquant à plusieurs reprises que ces situations n'étaient pas acceptables et que d'autres solutions que la scolarisation devaient être apportées pour ces enfants.

Nous vous sollicitons M le DASEN afin que les propos de M le Recteur en instance officielle soient suivis d'actes dans notre département dès qu'une école vous alerte sur une situation.

Dans ce cadre, nous réitérons notre exigence de l'application du protocole de 2018 dans toutes ses dimensions et surtout dans des délais d'application ne laissant aucune situation se dégrader.

Nous rappelons les demandes que nous portons :

- > réécriture du protocole de 2018 afin de l'adapter à l'école de 2023,
- > création d'une cellule climat scolaire (conseiller pédagogique et enseignant spécialisés dont des remplaçants ...),
- > rétablissement et renforcement des RASED sur tous les territoires ainsi que des ERSEH,
- > prise en compte dans les effectifs de carte scolaire de ces situations,
- > mise en place de maîtres supplémentaires dans les écoles ,
- > maintien et ouverture des places dans les instituts spécialisés,
- > recrutements de médecins, d'infirmièr-es scolaires et d'assistant-es sociales...

En vous priant de croire, M. le DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

Paul Agard